

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi, 5 juin 2020, à 19h30**, tenue par conférence téléphonique en raison de mesures exceptionnelles dû à la pandémie de la COVID-19, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, et Gaëtan Lalande

Ont motivé leur absence : Messieurs Gilles Payer et Noel Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2020.

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de mai 2020
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 31 mai 2020
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2020

3. Mine du lac à la Loutre

4. Rapport du maire

- 4.1 Suivi sur la pandémie

5. Suivi premiers répondants

6. Département de l'Administration

- 6.1 Annexe III Correspondance
- 6.2 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019
- 6.3 Ouverture du bureau au public pour services essentiels
- 6.4 Réduction des frais de location pour le débarcadère public par Location Sport Duhamel
- 6.5 Adoption du règlement 2020-01 sur les accès aux lacs
- 6.6 Demande de subvention au programme d'aménagement durable des forêts (PADF)- Amélioration d'une partie du ch. des Lacs

7. Département de la gestion des ressources humaines

- 7.1 Embauche au poste de journalier occasionnel
- 7.2 Embauche au poste d'opérateur-chauffeur-journalier-classe 1
- 7.3 Démission de l'employé numéro 32-10
- 7.4 Offre de services pour un remplacement au poste de mécanicien
- 7.5 Nomination d'une contrôleure animalière

DUHAMEL | **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2020**

8. Département de l'Hygiène du milieu

9. Département des Travaux publics

- 9.1 Compte-rendu du département
- 9.2 Achat de bois pour la réparation des ponts Ernest et du chemin du lac Gagnon Est
- 9.3 Ouverture des soumissions- AOP 2020-02TP-Travaux d'amélioration du chemin Tour du Lac, rue Principale et chemin du Lac Gagnon ouest
- 9.4 Adjudication du contrat- AOP 2020-02TP-Travaux d'amélioration du chemin Tour du Lac, rue Principale et chemin du Lac Gagnon ouest

10. Département de la Sécurité publique

- 10.1 Nomination de pompiers pour la surveillance nautique et les mises à l'eau publiques

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

- 11.1 Compte-rendu du département
- 11.2 Dérogation mineure- 1251, ch. du lac Doré Nord- lot 5 258 413
- 11.3 Adhésion annuelle à l'OBV RPNS
- 11.4 Demande pour l'installation d'enseignes sur la rue Principale- Rendez-vous du Chevreuil

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

- 14.1 Offre de services- mise à jour de la politique MADA
- 14.2 Création du Comité de pilotage MADA
- 14.3 Levée de fonds du Club Quad Petite-Nation pour M. André Bélisle

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2020-06-19535 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h34

Adoptée

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-06-19536

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

1.2 Lecture et Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2020

2020-06-19537

Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2020

Il est résolu à l'unanimité

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2020 soit exemptée et qu'il soit adopté tel que déposé.

Adoptée

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2020-06-19538

Adoption des comptes fournisseurs au 31 mai 2020

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 mai 2020 pour un montant total de 386 223,16 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 22496 à 22541

Les paiements directs 500431 à 500440

Les prélèvements 5204 à 5228

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de mai 2020

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de mai 2020, pour une dépense totale de 42 606,20 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2020

2020-06-19539

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2020

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 mai 2020 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée

3. DOSSIER MINES

4. RAPPORT DU MAIRE

-Fait état de la bonne santé des dépenses à savoir 9% de moins que 2019

4.1 SUIVI SUR LA PANDÉMIE DE COVID-19

- État d'urgence sanitaire
- Ouverture des bureaux au public
- Ouverture des parcs -installations sanitaires

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M.Louis St-Hilaire : Félicitations pour la subvention de la route Zingue
Il serait important d'aviser monsieur Richard Chartrand de cette nouvelle
- Elsa Dussault : Est-ce que les règlements d'accès aux lacs pourraient être similaires entre Lac Simon et la Municipalité de Duhamel?

M. Raymond Bisson quitte la conférence téléphonique à 19 h 57.

M. Raymond Bisson réintègre la conférence téléphonique à 19 h 58.

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance du mois de mai 2020 apparaît en annexe III, dans un **document intitulé « Correspondance assemblée du mois de juin 2020 ».**

6.2 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019

2020-06-19540

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019

Présentation des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe en vertu de l'article 176.6 du Code municipal du Québec.

Un rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe est soumis aux membres du conseil et aux citoyens.

6.3 Ouverture du bureau au public pour services essentiels- COVID-19

2020-06-19541

Ouverture du bureau au public pour services essentiels- COVID-19

CONSIDÉRANT le décret de l'urgence sanitaire en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret 222-2020 du 20 mars 2020 interdit tout rassemblement intérieur ou extérieur à l'exception notamment des rassemblements dans un lieu public permettant d'obtenir un service ou un bien qui n'est pas visé par une suspension du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux ont la possibilité de déterminer les ressources qu'ils considèrent essentielles et dont les services doivent être maintenus, tout en favorisant le télétravail pour la plupart des services, tel que prévu à l'annexe du décret numéro 223-2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour une municipalité d'ouvrir partiellement ses bureaux et de permettre aux citoyens de s'y rendre afin d'obtenir des services qui ne sont pas suspendus ou qui sont jugés essentiels par la municipalité,

CONSIDÉRANT QUE les consignes sanitaires pourront être respectées dans ce contexte et que des mesures de protection seront prises afin de protéger autant les employés municipaux que les citoyens ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil considèrent l'accès du bureau municipal au public comme essentiel et qu'ils permettent au public de rencontrer, en personne, le personnel municipal lorsque cela ne peut être effectué par courriel ou par téléphone ;

QUE les membres du Conseil autorisent l'accès au bureau municipal par le public à compter du 8 juin 2020 ;

QUE tout citoyen se présentant au bureau municipal doit respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19,

QUE la Municipalité suive en temps réel les directives gouvernementales relatives à la COVID-19 et qu'il se peut qu'elle doive fermer ses bureaux à nouveau si le gouvernement ou la situation l'exigent.

Adoptée

6.4 Réduction des frais de location pour le débarcadère public par Location Sport Duhamel

2020-06-19542

Réduction des frais de location pour le débarcadère public par Location Sport Duhamel

CONSIDÉRANT la pandémie de la COVID-19 et ses effets négatifs sur l'achalandage au débarcadère public du lac-Simon, exploité par l'entreprise Location Sport Duhamel, portant le numéro 9037-6237 QUÉBEC INC. ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Location Sport Duhamel n'est pas admissible aux programmes de compensation pour perte financière, mis sur pied depuis le début de la pandémie, puisqu'elle détient un bail sur un terrain municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a fait l'analyse d'une demande de réduction des frais de location pour un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 257 838 au cadastre officiel du Québec, pour l'année en cours.

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil acceptent de donner un allègement de 25 % à l'entreprise Location Sport Duhamel pour le loyer 2020-2021, ce qui représente un montant de 875 \$, réduisant le loyer à un montant total de 2 625 \$, échelonné sur trois ans, pour la location du lot 5 257 838, et ce sans intérêt et pénalités à compter de l'année courante ;

QUE conformément à cette entente et à la demande d'allègement, l'entreprise Location Sport Duhamel permette aux détenteurs de vignettes d'accès aux lacs de se stationner gratuitement sur les lieux, pour la saison 2020 ;

QUE cette résolution soit considérée comme une modification au bail.

Adoptée

6.5 Adoption du règlement 2020-01 sur les accès aux lacs remplaçant les règlements 2015-03 et 2016-04

2020-06-19543

Adoption du règlement 2020-01 sur les accès aux lacs remplaçant les règlements 2015-03 et 2016-04

ATTENDU QU'avis de motion accompagné du projet de règlement 2020-01 a été préalablement donné lors de l'assemblée ordinaire du 7 février 2020;

ATTENDU QU'en vertu des articles, 4, 19, 55 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut réglementer en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut réglementer pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

ATTENDU QUE les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent à une municipalité de financer au moyen d'une tarification tout ou partie d'un bien, d'un service ou d'une activité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire particulièrement lutter contre l'introduction des espèces très envahissantes, dont la « myriophylle à épis », grandement présente dans notre milieu et sans moyen connu pour la contrer;

DUHAMEL | **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2020**

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation et la tarification des descentes d'embarcations sur les lacs, et ce, afin d'assurer leur protection et le financement de cette opération;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement prévoyant le remplacement des règlements 2015-03 et 2016-04 concernant l'accès aux lacs;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est résolu à l'unanimité

QUE soit abrogés les règlements 2015-03 et 2016-04 relatifs aux nuisances, aux fins de prévenir la contamination de nos lacs habités, à l'accès aux lacs et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations et remplacés par le règlement 2020-01 sur les accès aux lacs.

QUE Le règlement numéro 2020-01, intitulé règlement sur les accès aux lacs soit adopté dans son intégralité, tel qu'annexé à ce procès-verbal.

Adoptée

6.6 Demande de subvention au programme d'aménagement durable des forêts (PADF)- Amélioration d'une partie du ch. des Lacs

2020-06-19544

Demande de subvention au programme d'aménagement durable des forêts (PADF)- Amélioration d'une partie du ch. des Lacs

CONSIDÉRANT l'amélioration nécessaire d'une partie du chemin des Lacs à la suite d'une érosion causée par les pluies printanières ;

CONSIDÉRANT QU'une subvention du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) est disponible à la MRC de Papineau pour la réfection de chemins multiusages sur terres publiques ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du Conseil autorisent le dépôt d'une demande de subvention au PADF ;

QUE les membres du Conseil autorisent madame Julie Ricard, directrice générale et monsieur Nicolas Larose à signer tout document pertinent à la demande de subvention citée en rubrique.

Adoptée

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Embauche d'un journalier occasionnel

2020-06-19545
Embauche d'un journalier occasionnel

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil acceptent la recommandation de la direction générale à l'effet d'embaucher M. Jason McLean au poste de journalier occasionnel à compter du 8 juin 2020, conformément à la classe 3 et à l'échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Adoptée

7.2 Embauche au poste d'opérateur-chauffeur-journalier-classe 1

2020-06-19546
Embauche d'opérateur-chauffeur-journalier-classe 1

CONSIDÉRANT les résolutions 2020-05-19528 et 2020-05-19529 ;

CONSIDÉRANT les entrevues menées par la direction à l'effet d'embaucher deux opérateurs-chauffeurs-journaliers-classe 1;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation de la direction générale à l'effet de combler un des postes d'opérateurs-chauffeurs-journaliers-classe 1 par l'embauche de M. Sylvain Ladouceur à compter du 8 juin 2020, conformément à la classe 8 et à l'échelon 5 de la convention collective en vigueur.

Adoptée

7.3 Démission de l'employé numéro 32-10 au poste de chauffeur-journalier

2020-06-19547
Démission de l'employé numéro 32-10 au poste de chauffeur-journalier

CONSIDÉRANT la démission de l'employé No 32-10 au poste de chauffeur-journalier ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte la démission de l'employé No 32-10 au poste chauffeur-journalier qui prenait effet le 7 mai 2020.

QUE toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

Qu'une lettre de remerciement pour ses services au sein de l'équipe municipale lui soit acheminée ;

QUE le poste de chauffeur-journalier ou d'opérateur-chauffeur-journalier sera affiché au moment opportun, selon les besoins.

Adoptée

7.4 Offre de services pour services de mécanique contractuelle

2020-06-19548

Offre de services pour services de mécanique contractuelle

CONSIDÉRANT le congé de maladie prolongé de l'employé numéro 32-29, qui occupe le poste de mécanicien ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Mécanique mobile G. Céré pour effectuer la mécanique sur les véhicules et la machinerie de la Municipalité, au taux horaire de 50 \$.

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service de Mécanique mobile G. Céré aux conditions ci-haut mentionnées pour une durée indéterminée durant la convalescence de l'employé 32-29.

QUE les dépenses seront affectées selon les départements pour lesquelles les heures de mécaniques sont applicables.

Adoptée

7.5 Nomination d'une contrôleure animalière

2020-06-19549

Nomination d'une contrôleure animalière

CONSIDÉRANT le départ de l'employé 32-10 qui occupait les fonctions de contrôleur animalier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel applique un règlement relatif aux animaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du règlement SQ 06-005 indique que le Conseil nomme tout officier ou employé municipal chargé de l'application du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite nommer un contrôleur animalier qui verra à capturer et garder les animaux errants et, au besoin, à effectuer les visites des propriétés afin de s'assurer du respect des dispositions dudit règlement;

Il est résolu à l'unanimité

QUE Mme Micheline Filion soit nommée contrôleure animalière et que par cette nomination, elle soit autorisée à appliquer les dispositions du règlement relatives aux animaux, à savoir le règlement SQ 06-005.

QUE durant les heures normales de travail de l'employée, le temps consacré au contrôle animalier soit intégré au salaire hebdomadaire de l'employé et qu'en dehors des heures normales de travail, le temps consacré au contrôle animalier soit payé au taux horaire normal de l'employé pour un minimum de trois (3) heures par jour, en sus du salaire hebdomadaire.

Adoptée

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

On explique que la cueillette des gros rebuts fait et s'est bien déroulée.

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte-rendu du département

Dépôt du rapport du département des travaux publics par M.Gaëtan Lalande.

9.2 Achat de bois pour la réparation des ponts Ernest et du chemin du lac Gagnon-Est

2020-06-19550

Achat de bois pour la réparation des ponts Ernest et du chemin du lac Gagnon-Est

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) planifie des travaux de réparation de la structure des ponts Ernest et du chemin du lac Gagnon-Est en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et la réparation des tabliers de ponts est une responsabilité municipale ;

CONSIDÉRANT le bon de commande de l'entreprise Goodfellow portant le numéro 1165448 en date du 26 mai 2020 au montant de 17 356,63 \$ pour les matériaux nécessaires à la réparation des tabliers de ponts ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil autorisent la direction des travaux publics à faire l'achat de bois et matériaux nécessaires à la réparation du tablier des ponts Ernest et du chemin du lac Gagnon-Est à la suite des travaux de réparation de la structure desdits ponts par le MTQ pour un montant pouvant s'élever à 18 000\$;

QUE Mme Julie Ricard, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents liés à ce projet.

Adoptée

9.3 Ouverture des soumissions- AOP 2020-02TP-Travaux d'amélioration du chemin Tour du Lac, rue Principale et chemin du Lac Gagnon ouest

2020-06-19551

Ouverture des soumissions- AOP 2020-02TP-Travaux d'amélioration du chemin Tour du Lac, rue Principale et chemin du Lac Gagnon ouest

CONSIDÉRANT l'ouverture de soumissions AOP 2020-02TP-Travaux d'amélioration du chemin Tour du Lac, rue Principale et chemin du Lac Gagnon ouest ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2020, sept (7) soumissionnaires ont déposé leur offre pour les travaux d'amélioration du chemin Tour du Lac, rue Principale et chemin du Lac Gagnon ouest ; dont les prix globaux sont respectivement de;

- 9088-9569 Québec Inc. 2 919 280,17 \$, taxes incluses
- Uniroc construction 2 989 768,98 \$, taxes incluses
- Construction FGK 3 357 996,00 \$, taxes incluses
- Les Pavages Lafleur et fils 3 445 309,82 \$, taxes incluses
- Pavage Multipro 3 460 860, 40 \$, taxes incluses
- Construction Edelweiss Inc. 4 073 461,09 \$, taxes incluses
- Eurovia 4 179 960,74 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de retenir le plus bas soumissionnaire selon les critères d'évaluation conformes, soit 9088-9569 Québec Inc. 2 919 280,17 \$, taxes incluses.

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation résultant de l'analyse à l'effet de retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée

9.4 Adjudication du contrat AOP 2020-02TP à 9088-9569 Québec Inc

2020-06-19552

Adjudication du contrat AOP 2020-02TP à 9088-9569 Québec Inc

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2020 à 10 h 05, la responsable de l'appel d'offre AOP 2020-02TP-Travaux d'amélioration du chemin Tour du Lac, rue Principale et chemin du Lac Gagnon ouest ; Mme Julie Ricard, procédait à l'ouverture des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de la firme d'ingénierie CIMA+ ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du cabinet de services juridiques Deveau avocats ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport quant à la conformité des offres et des recommandations en ce qui concerne le choix du plus bas soumissionnaire conforme a été déposé par Mme Julie Ricard, aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme s'avère être 9088-9569 Québec Inc., pour un montant de 2 919 280,17 \$, taxes incluses.

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le conseil retient l'offre de 9088-9569 Québec Inc. pour un montant de 2 919 280,17 \$, taxes incluses.

QUE les documents d'appel d'offres AOP 2020-02TP-Travaux d'amélioration du chemin Tour du Lac, rue Principale et chemin du Lac Gagnon ouest, la soumission déposée ainsi que la présente résolution, constituent le contrat liant les parties.

QUE la présente résolution prend effet seulement lors de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le règlement d'emprunt 2020-02 relatif aux dépenses pour les travaux d'amélioration de chemins.

QUE le dossier du règlement 2020-02TP est déjà sous analyse par le MAMH.

QUE les membres du conseil autorisent le paiement des factures à venir liées au projet de travaux d'amélioration du chemin Tour du Lac, rue Principale et chemin du Lac Gagnon ouest.

Adoptée

10 DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

Dépôt du rapport du département de la Sécurité Publique

10.2 Nomination de pompiers pour la surveillance nautique et les mises à l'eau publiques

2020-06-19553

Nomination de pompiers pour la surveillance nautique et les mises à l'eau publiques

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil nomment les pompiers suivants pour effectuer la surveillance nautique et les mises à l'eau publiques pour la saison 2020 :

Sur une base régulière :

- M. Benoit Fiset
- M. Jean-François Burgoyne
- M. Julien Brosseau

Sur une base occasionnelle

- M. Gilbert Brosseau
- M. Daniel Perrier
- M. Dominique Bougie
- M. Camille Martin

QUE la rémunération des ces employés soit affectée au poste budgétaire portant le numéro 02-22000-14.

Adoptée

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte-rendu du département

Dépôt du rapport du département de l'urbanisme

11.2 Dérogation mineure- 1251, ch. du lac Doré Nord- lot 5 258 413

2020-06-19554

Dérogation mineure- 1251, ch. du lac Doré Nord- lot 5 258 413

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure pour le 1251, chemin du Lac Doré Nord à Duhamel, est présentée en bonne et due forme à notre service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande est d'ajouter un toit et une moustiquaire sur la galerie existante qui empiète de 1,76 mètre dans la bande de protection riveraine de 15 mètres et dans la marge riveraine de 20 mètres;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est en droit acquis;

CONSIDÉRANT que la galerie est déjà existante;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'agrandissement au sol;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder la demande de dérogation afin de permettre que l'ajout d'un toit et la fermeture de la galerie avec moustiquaire seulement, puissent être autorisés, tel que présenté dans la demande, aux conditions suivantes :

1. Que la galerie soit fermée avec moustiquaire seulement;
2. Que des gouttières soient installées et acheminées à des jardins de pluie afin de minimiser les effets des eaux de ruissellement venant de la nouvelle couverture du bâtiment.
3. Que le permis soit émis dans les 6 mois suivant l'adoption de la résolution accordant la dérogation.

Adoptée

11.3 Adhésion annuelle à l'OBV RPNS

2020-06-19555

Adhésion annuelle à l'OBV RPNS

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent l'adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV-RPNS) pour la catégorie membre suivante pour l'année 2020 :

- Partenaire financier volet lacs et rivières au montant de 500 \$

Adoptée

11.4 Demande pour l'installation d'enseignes sur le territoire- Rendez-vous du chevreuil

2020-06-19556

Demande pour l'installation d'enseignes sur le territoire-Rendez-vous du chevreuil

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du restaurant le Rendez-vous du chevreuil d'installer cinq enseignes afin d'indiquer l'emplacement du restaurant ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de panneaux touristiques est conforme à notre réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a autorisé que deux enseignes pour les demandes précédentes ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil acceptent la demande du propriétaire du restaurant le Rendez-vous du chevreuil, pour l'installation de deux panneaux touristiques ;

QUE l'achat des panneaux est à la charge du propriétaire du restaurant et que les employés de la Municipalité en feront l'installation.

Adoptée

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Offre de services- mise à jour de la politique MADA

2020-06-19557

Offre de services- mise à jour de la politique MADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a reçu une subvention de 10 500 \$ du Ministère de la famille afin de procéder à la mise à jour de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que de son plan d'action 2016-2018.

CONSIDÉRANT l'offre des services de Mme Annie-Pier Caron Daviault, consultante en développement territorial, pour piloter, en collaboration avec le comité de suivi de la MADA, une démarche de mise à jour de la politique MADA déposée le 21 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un montant forfaitaire total de 9772,88\$, taxes incluses est demandé pour la réalisation de ce mandat, comprenant les honoraires professionnels, les frais de déplacement (5 visites), la conception graphique du document final, ainsi que les frais d'hébergement et de repas, s'il y a lieu.

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de services Mme Annie-Pier Caron Daviault, consultante en développement territorial, pour l'accompagnement à la mise à jour de la politique MADA pour un montant 9772,88\$, taxes incluses.

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement des factures liées à cette mise à jour.

Adoptée

14.2 Création du Comité de pilotage MADA

2020-06-19558

Création du Comité de pilotage MADA

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que de son plan d'action 2016-2018 nécessite la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA formé d'un élu et d'au moins deux représentants des aînés dont l'implication dans leur collectivité est notoire ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil nomment M. Gilles Payer, conseiller, Mme Roselyne Bernard, représentante des aînés et Mme Denise Lavigne comme membres du Comité de pilotage MADA.

Adoptée

14.3 Levée de fonds du Club Quad Petite-Nation pour M. André Bélisle

2020-06-19559

Levée de fonds du Club Quad Petite Nation pour M. André Bélisle

CONSIDÉRANT QUE M. André Bélisle, membre du Club Quad Petite-Nation, a été victime d'un accident le 11 janvier 2020 et qu'il demeure avec certaines séquelles.

CONSIDÉRANT QUE, le Club Quad a organisé une levée de fonds pour l'achat d'un quadriporteur et l'adaptation de sa maison pour les nouveaux besoins et qu'ils sollicitent l'appui des Municipalités

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent un don de 200 \$ pour la levée de fonds afin appuyer le club Quad dans cette levée de fond.

Adoptée

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Public présent en ligne : Claude Tétrault, Elsa Dussault, Louis St-Hilaire, Pierre Belisle

Questions et commentaires :

Elsa Dussault représentante de L'APLS : Avons-nous des nouvelles du comité de concertation mis en place par la SEPAQ ?

Peut-on améliorer l'accès à la plage du Lac Simon accessible par le chemin Preston ?

Il serait bien d'évaluer la possibilité de former un comité de travail avec Lac Simon afin d'harmoniser les règles pour un seul lac.

Claude Tétrault : Question sur les enseignes pour le rendez-vous du Chevreuil ?

Pierre Belisle : question sur le règlement 2020-02 : remerciements pour les considérations des commentaires de l'APLG pour le règlement et il serait important de gérer les embarcations non motorisées sur le plan de l'inspection et du lavage.

-Surveillance nautique et mise à l'eau : y aura t-il des statistiques suite à la surveillance nautique qui pourraient être partagées avec les associations ?

Louis St-Hilaire: L'APLG nous enverra des points qu'il serait intéressant de véhiculer dans une info lettre pour le début de l'été.

Belle rencontre avec de belles nouvelles. Bravo à tout le conseil et à l'équipe municipale

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-06-19560 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée 21h 40.

Adoptée

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

***ENREGISTRER LA SÉANCE *2**